Partenariat renforcé UE/Inde

1996/2114(COS) - 17/02/1999

Une relation forte entre l'UE et l'Inde a été préconisée par la commission qui a adopté le rapport de Mme Anne ANDRÉ-LÉONARD (ELDR, B) sur une communication de la Commission relative à une intensification du partenariat entre l'UE et l'Inde. Cet accord fait partie de la nouvelle génération d'accords qui visent à redéfinir l'action extérieure de l'UE en lui donnant une identité plus claire et une cohérence politique. Les programmes de réforme économique de l'Inde et la stabilité des conditions générales qui y prévalent, en dépit de la crise économique frappant l'Asie, ont facilité le développement du partenariat UE-Inde. Mais la commission a condamné les essais nucléaires effectués tant par l'Inde que par le Pakistan l'an dernier et a invité l'Inde à signer et à ratifier le traité général d'interdiction des essais ainsi que le traité de non-prolifération nucléaire. Elle a également énoncé en conclusion que tous les pays de la région, y compris la Chine et le Pakistan, devraient arrêter d'y faire peser des menaces nucléaires. Les tensions entre castes religieuses et groupes ethniques constituent d'autres motifs de préoccupation et plusieurs amendements ont été adoptés qui engagent l'Inde à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des libertés de religion. Ont également été pointées: l'exploitation des enfants que le travail forcé prive de formation scolaire, la nécessité d'améliorer les soins de santé dans le pays et l'importance de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.